

Procès-verbal du conseil d'établissement du lundi 05 février 2024

Ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil d'établissement du 20/11/2023
2. Calendrier scolaire 2024-2025
3. Budget 2024
4. Projet d'établissement
5. Bilan des remplacements courts
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le conseil d'établissement débute à 16h50

1-Approbation de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour modifié, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Détail du vote :			
Nombre de membres du C.E. présents	15	Suffrages exprimés	15
Nombre de votants	15	Pour	15
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

2- Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 20/11/2023

- Aucune remarque n'étant faite, le PV du 20/11 a été adopté à l'unanimité

Détail du vote :			
Nombre de membres du C.E. présents	15	Suffrages exprimés	15
Nombre de votants	15	Pour	15
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	

Bulletins nuls	0
----------------	---

3- Calendrier scolaire

Le proviseur rappelle les textes de référence sur l'élaboration du calendrier scolaire 2024-2025. Le 1^{er} jour de prérentrée est fixé au **2 septembre** avec deux jours de pré-rentrée pour les enseignants. Il fait le résumé de propositions de vacances scolaires avec une remarque importante du SCAC : aucun jour supplémentaire de congé ou pont ne sera validé après le **20 mai** (hors jours fériés officiels). Le travail de consultation a été fait deux fois avec le conseil des maîtres et avec le conseil pédagogique, c'est l'objet de la proposition qui a été envoyé en préparation du conseil d'établissement.

Un représentant des enseignants du premier degré demande à modifier ce projet ajoutant un jour de pont le 19 mai qui serait remplacé par le 30 juin.

M. le proviseur est étonné de cette nouvelle proposition, il rappelle que le calendrier doit être au service des élèves et qu'il est de notre devoir d'offrir aux élèves et aux parents le service maximum. Dans le contexte concurrentiel qui est le nôtre, nous constatons que les établissements alentours offrent plus de jours d'ouverture que nous et que proposer d'ouvrir l'établissement le lundi 30 juin, dernier jour de l'année scolaire n'est pas très honnête car nous savons qu'il y aura beaucoup d'absentéisme.

Les représentants des enseignants font remarquer qu'il est important d'avoir un pont en mai pour couper la dernière très longue période et ainsi permettre un temps de pause et de révision pour les élèves en examen. De plus, l'année se termine toujours au 30 juin, aux familles et aux élèves de prendre leurs responsabilités car l'ensemble des enseignants est toujours présent pour assurer la totalité des cours.

Cependant, il propose ce nouveau calendrier aux voix.

Détail du vote : Calendrier scolaire avec le changement de date de fin d'année au 30 juin.			
Nombre de membres du C.E. présents	15	Suffrages exprimés	15
Nombre de votants	15	Pour	15
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

4- Budget

M le DAF cite les objectifs du budget 2024. Puis il présente le budget prévu pour l'année 2024 en mettant en évidence les principaux éléments de dépenses et de recettes.

Il présente ensuite le tableau de prévision d'effectifs d'élèves en 2024 (847 élèves).

Le budget présenté à l'équilibre s'élève à **7.173.765€**.

Il annonce l'augmentation des participations à la rémunération des résidents à 45% en indiquant que l'AEFE va faire évoluer ce taux à 50% au moins dans l'avenir. Avec l'augmentation de cette participation au taux de 50%, en terme purement financier, le poste d'un résident coûte plus cher que celui d'un recruté local.

Les personnels s'étonnent et font part de leur désir de voir combien coûte à l'établissement un détaché en comparaison avec un recruté local dans les mêmes conditions (ancienneté, nombre d'enfants, réductions..)

Il rajoute qu'avec les mesures salariales adoptées, tous les personnels locaux gagnent au moins 25% de plus par rapport au Convenio.

Les enseignants détachés se préoccupent du phénomène de déconventionnement actuel dans le réseau. Le proviseur rappelle que la convention est un engagement entre deux parties (ADLFIM et AEFÉ) et quelle nous oblige à respecter un certain nombre de règles par rapport à l'AEFE (budgétaire et donc d'organisations pédagogiques, de dialogue, liées à l'avenir, ...). Le déconventionnement peut être décidé par l'une ou l'autre des parties, pour l'instant, dans notre établissement, cette question n'a pas été évoquée.

A ce jour, le lycée français international de Málaga bénéficie d'un soutien financier important de l'Etat français (paiement des salaires à 100% de 3 postes d'expatrié et d'une partie de salaire des professeurs résidents, formation des enseignants dont les frais sont assez élevés...). Le lycée perdrait une partie de ces avantages en cas de déconventionnement.

Selon le tableau des effectifs prévisionnels présenté, la montée de cohorte des élèves au primaire n'est pas très favorable. Il y aurait une forte probabilité de fermeture d'un ou deux postes au primaire dans un futur proche. On espère avoir 17 classes au primaire à la rentrée prochaine.

Il informe de la mise en place des entretiens professionnels pour les personnels de recruté local. Il y aura des réunions avec le Comité d'entreprise pour la mise en forme de ces entretiens. La grille d'évaluation sera discutée aussi avec le comité d'entreprise. Il rajoute que ces entretiens se feront annuellement.

Le proviseur souligne que les entretiens professionnels sont essentiels pour assurer la qualité de l'enseignement et le développement professionnel des personnels. Il insiste sur la nécessité d'évaluer les performances des personnels, de les accompagner dans leur progression professionnelle. Ces entretiens sont une occasion d'un dialogue constructif permettant de définir des objectifs clairs et de mettre en place des plans d'action pour favoriser l'épanouissement professionnel. Il met l'accent sur la gestion efficace des ressources humaines pour atteindre les objectifs organisationnels.

Les représentants assurent que ce genre de rendez-vous est une source de stress et d'angoisse pour les enseignants qui doivent montrer et défendre leurs écrits professionnels. Le caractère annuel de l'entretien pose aussi question aux représentants du personnel. M. Outin assure qu'il ne leur sera demandé aucun écrit, que l'entretien sera très simple et ne sera pas un entretien « sanction » ou de classement des enseignants par note attribuée comme le craignent les représentants des personnels. Les représentants demandent qui effectuera ces entretiens. Il est répondu que la directrice se chargera du primaire, et que M. Lepezet s'occupera de tous les entretiens du personnel de service. Les représentants font remarquer que la directrice n'est pas conseillère pédagogique ni maître formateur (tout comme les proviseurs voués à changer tous les 3 à 5 ans) et qu'ils craignent

aussi un problème éthique car certaines affinités peuvent influencer cette évaluation individuelle du travail d'un enseignant.

M. le proviseur rappelle les textes définissant le rôle d'un chef d'établissement « il assure la direction pédagogique, éducative et administrative de l'établissement » il a donc toute l'autorité et la compétence pour mettre en place ces entretiens professionnels car il a toutes les compétences nécessaires pour évaluer le travail des enseignants, en veillant à ce qu'ils fournissent un enseignement de qualité.

Les représentants font remarquer la différence entre la direction pédagogique générale que fixe le proviseur et la dimension pédagogique pour chaque discipline qui ne relève pas de la compétence du chef d'établissement mais seulement du corps d'inspection.

5- Projet d'établissement

M le proviseur informe l'avancement de l'élaboration de projet d'établissement

Le travail a commencé en avril 2023

- consultation des parents d'élèves
- consultation des enseignants et personnels d'éducation
- consultation des élèves
- 19 octobre : présentation des axes et objectifs en fonction des retours
- 4 décembre : définition des indicateurs et des actions en tenant compte des retours des élèves.

Les représentants du personnel demandent à fusionner deux objectifs de l'axe 1 : Développer le sentiment d'appartenance et Donner une place à chaque acteur de la communauté car les indicateurs pourraient être trop semblables et cela forcerait à faire du remplissage. M. le proviseur n'en voit pas l'utilité et ne le souhaite pas.

M. le proviseur demande le CE de voter l'architecture de ce projet (axes et objectifs).

Détail du vote : Architecture du projet d'établissement			
Nombre de membres du C.E. présents	15	Suffrages exprimés	15
Nombre de votants	15	Pour	15
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

Il informe qu'il y a de vote des actions en CE avant la fin d'année.

6- Bilan des remplacements courts

M le proviseur présente le bilan des remplacements courts effectués au secondaire :

	Cours prévus sur le mois	cours non assurés	% de cours non assurés	Cours avec remplacement	% de remplacements	Cours non remplacés	% cours non remplacés
Septembre	2711	69,5	2,6%	0	0,0%	70	2,6%
Octobre	1988,5	61	3,1%	26	42,6%	35	1,8%
Novembre	3006	123,5	4,1%	23,5	19,0%	100	3,3%
Décembre	1707,5	94,5	5,5%	55	58,2%	40	2,3%
Janvier	2569	156,5	6,1%	64,5	41,2%	92	3,6%

7- Voyage de CM1-CM2 à Toledo (5 classes)

Période : 21-23/05/2024

Budget : 310 euros/ élève

La réunion d'information destinée aux familles sera organisée au retour de vacances.

Détail du vote : Voyage à Toledo

Nombre de membres du C.E. présents	15	Suffrages exprimés	15
Nombre de votants	15	Pour	15
Quorum	10	Contre	0
Abstentions		0	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	

Questions des professeurs secondaire :

Question : 1. Sur le choix des spécialités. Certaines disciplines (Hggsp) ne disposent que d'une association possible en terminale avec le S.E.S. Cela pose problème pour le projet de certains élèves. Serait-il possible de repenser cette situation ?

M le proviseur a demandé aux professeurs concernés de faire des propositions et est en attente de retour. Ceux-ci répondent que des propositions sont en train d'être discutées entre les enseignants et seront transmises au proviseur.

Questions : 2. Des entretiens de la part de l'équipe de direction ont été réalisés depuis 2 ans avec les élèves de première concernant leurs choix de spécialité. Or ces entretiens posent question. Ne sont-elles pas un moyen d'inciter ou de dissuader certains choix d'orientation ? Ne serait-il pas préférable qu'ils soient faits en compagnie de leurs parents ?

M le proviseur montre les documents diffusés aux familles pour les choix de spécialité. Des réunions à ce

sujet destinées aux parents ont été organisées. Le proviseur adjoint a reçu également plusieurs parents pour parler de l'orientation de leurs enfants.

Questions : 3 Concernant le choix de spécialité des premières, la poursuite de certaines spécialités semble pouvoir être proposée par le moyen du CNED, même si les choix des doublettes de spécialité de terminale correspondent aux règles fixées par la direction, en classe de seconde à tous les parents. Ne s'agit-il pas d'une rupture de confiance faite aux élèves (et à leurs parents)? De plus, nous considérons que cette formation du Cned a seulement un intérêt pour des élèves qui veulent suivre un enseignement non dispensé dans l'établissement. Cette formation en distanciel ne peut se comparer à la qualité de l'enseignement en présentiel avec leur professeur et les interactions avec leurs camarades. La formation en distanciel ne peut être qu'un pis-aller lorsque aucune autre formation n'est possible. La seule référence à la rentabilité économique ne peut être un argument suffisant quant il s'agit de la qualité de formation et du futur de nos élèves. L'établissement ne peut-il pas faire un effort pour offrir la meilleure formation choisie par certains élèves (ainsi que leurs parents qui payent de la même manière que les autres, la scolarité de leurs enfants) et non une formation en distanciel Cned, ne permettant ni la même qualité de formation, ni une aide individualisée en présentiel des professeurs disponibles de l'établissement ?

M. le proviseur explique que notre lycée de petite taille ne peut pas proposer plusieurs enseignements de spécialité comme les grands lycées. Nous avons fait une grande erreur de proposer 8 spécialités. Il n'y a pas assez d'élèves pour autant de choix. Il donne l'exemple du LFI de Barcelone où il y a 9 spécialités pour un nombre d'élèves qui est 7 ou 8 fois plus élevé que le nôtre. La demande très faible des élèves pour certaines spécialités rend difficile pour constituer une classe viable. Le fonctionnement d'un petit groupe d'élèves pose un problème de dynamisme (peu de conflits socio-cognitifs, peu d'interactions, une ressource quasi unique : l'enseignant, pas ou peu de stratégies de différenciation car peu de stimulations ... Il y a une taille critique pour avoir un groupe de classe qui fonctionne et qui permet l'excellence.

En outre, nos contraintes budgétaires ne nous permettent pas de dépenser une somme substantielle pour cela au détriment des autres. Il est essentiel de maintenir une répartition équilibrée des dépenses au sein de l'établissement (rappelle des contraintes de la convention)

L'enseignement à distance permet de contrecarrer cela avec un avantage supplémentaire, construire l'autonomie des élèves. Des interactions importantes : correcteurs disponibles, professeurs disponibles, corrections personnalisés, conseils sur les points à travailler, différenciations, adaptation au rythme des élèves, forum d'échange entre élèves, ... Ces outils existent, il faut que les élèves les utilisent, c'est l'objet de l'accompagnement des élèves.

Les représentants des personnels et les représentants des parents ne sont pas d'accord devant ces arguments et le font savoir.

Question : 2) Serait-il possible de communiquer de façon plus transparente sur les départs impromptus d'élèves qui disparaissent du jour au lendemain des listes ? Et d'être également mieux informés sur le contexte d'arrivée d'un élève au cours de l'année scolaire ?

Il n'est pas évident de communiquer de manière transparente sur les départs impromptus d'élèves qui disparaissent du jour au lendemain des listes, en particulier si des circonstances sensibles entourent la situation. Parfois, l'administration est la dernière qui est informée du départ de l'élève. Généralement, une arrivée en cours d'année au LFI de Malaga est pour cause de mutation des parents ou de

déménagement familial. Nous faisons de tout notre mieux pour améliorer la communication sur le contexte d'arrivée ou de départ des élèves.

Questions : 3) Nous rappelons que l'activité prioritaire doit rester les cours d'enseignement et que les projets "annexes" (interventions extérieures), qui peuvent être importants, doivent être compatibles avec la continuité de l'enseignement. Pourrions-nous avoir davantage de prise en compte de l'avis des différents professeurs concernés sur la planification de ces activités pour éviter la diminution du nombre d'heures d'enseignement ?

Les 4 parcours éducatifs sont obligatoires. Ces parcours sont là pour offrir aux élèves une éducation complète et diversifiée. Ils sont nécessaires à l'homologation, autre contrainte d'un lycée français à l'étranger s'il veut garder ce nom.

Questions des parents représentants :

Questions : 1. Suite à une demande des parents d'élèves, l'APA attire votre attention sur le fait que mettre en place un tarif spécifique pour les pays tiers est depuis le 12 juillet 2022 non conforme. Selon la loi 15/2022 publié dans le BOE, toute discrimination tenant compte de la nationalité des parents n'est pas autorisé. (pièce jointe)

Il y a toujours des exceptions. Avec les termes techniques juridiques cités dans le document envoyé, nous devons travailler avec les avocats pour définir les tarifs dans le futur.

Questions : 2. Quelles sont les projets d'investissement/ travaux prévus cette année scolaire ?

Il n'y a pas de projet d'investissement clairement arrêtés à ce jour. Cependant, nous effectuerons, dans doute, des travaux sur :

- Electricité du cortijo
- Peinture
- Installation des plaques solaires

Questions 3. L'APA demande si la formation obligatoire PSCI, va être mise en place cette année de manière formelle pour les 3ème.

On cherche des prestataires. On peut travailler avec la Croix rouge espagnole ou avec les urgentistes Cette formation se fera au mois de juin pour les élèves de 3ème. Une autre formation sera proposée aux enseignants (formation des 1er secours).

Questions : 4. L'APA aimerait que soit étudié les deux propositions suivantes concernant les frais de réinscription ou de première inscription afin d'aider les familles nombreuses

Le budget de 2024 a été déjà voté, ces propositions seront étudiées lors de l'élaboration du budget de l'année prochaine. Notre DAF illustre ces demandes par le coût qu'elle couvrirait au collectif et donc aux autres familles.

M. Le Provisur ajoute que l'absence de recettes de quelques-uns doit être compensée par une augmentation pour d'autres.

Questions : 5. Existe-t-il une procédure à suivre à destination des professeurs qui ont un élève qui ponctuellement ne peut pas faire leur examen à l'écrit du fait d'une blessure ou qui ont un PAP où l'ordinateur est autorisé/conseillé ?

Les PAP doivent être respectés et suivis par l'ensemble des enseignants et des personnels à la lettre et de manière extrêmement rigoureuse. Il en est de même pour l'élève et sa famille si des recommandations les touchent.

Pour des blessures ou accidents ponctuels et sur présentation des certificats médicaux, les élèves peuvent faire le rattrapage des examens plus tard.

Questions : 6. Retour sur le sondage « futur projet d'établissement » fait aux élèves en début d'année.

M le proviseur présente les résultats du sondage fait aux élèves en détail avec 186 réponses. En général, ils sont satisfaisants. Quelques sujets d'inquiétude ont été soulevés.

Questions : 7. Suite à l'accident qui a eu lieu à Calle Olmos, une surveillance active et une aide à la traversée du passage piéton peut-elle être mise en place ?

Nous avons envoyé aux familles un mail de rappel de recommandations des services de Police sur le stationnement prohibitif sur la Calle Olmos.

Nous avons également mis en place une aide à la traversée du passage piéton (gilets réfléchissants pour les surveillants du portail, les signalisations STOP).

Les parents remercient l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 20h05

**Le Proviseur
Patrice OUTIN**

**La secrétaire de séance
Nhan NGUYEN**